



Tables rondes – Echanges – Remises de trophées

Jeudi 19 septembre 2019

Cité Internationale Universitaire de Paris

## Trophées EVE 2019

Les Trophées visent à récompenser des entreprises ou organisations engagées dans le programme EVE et ayant démontré l'efficacité des actions mises en œuvre, individuellement ou collectivement, pour réduire l'impact énergétique et environnemental de leurs activités de transport et logistique.

### 4 catégories :

- La meilleure progression (% de gain d'émissions de GES)
- La meilleure performance environnementale (GES et polluants atmosphériques)
- Les meilleures coopérations entre acteurs
- Les actions les plus innovantes

Chaque trophée présente des critères et des conditions d'éligibilité spécifiques, détaillés ci-dessous.

La validation des entreprises récompensées sera réalisée en Comité de Pilotage du Programme EVE, réunis sous le format « Jury trophées », constitué des représentants du ministère de la Transition écologique et solidaire, de l'ADEME et des organisations professionnelles AUTP, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF. Cette séance se déroulera avant le 31 août 2019 pour permettre la préparation en amont de l'évènement.

Une vérification du caractère non-infractionniste des entreprises lauréates sera réalisée avant de les informer de leur sélection.

Les trophées seront remis lors de l'événement « **Le rendez-vous du transport et de la logistique éco-responsables** » qui aura lieu le 19 septembre matin à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Les candidats aux trophées EVE doivent s'assurer de la présence d'un membre de la direction de leur entreprise à cet événement.

## Catégorie 1 : La meilleure progression (% de gain d'émissions de GES)

3 entreprises récompensées

*Pour le dispositif Objectif CO2 (charte)*

- 1 entreprise de transport de marchandises (transport pour compte d'autrui, transport en compte propre, grossiste)
  - 1 entreprise de transport de voyageurs
- Ce trophée récompense les entreprises ayant réalisé le plus fort gain d'émissions de CO<sub>2</sub> (exprimé en % gCO<sub>2</sub>/km et calculé par l'outil web Objectif CO<sub>2</sub>) sur un cycle achevé de 3 années d'engagement. L'analyse se fait uniquement sur les dossiers clôturés (P0 - P3).
  - Seules les dates de fin d'engagement (période 3 du dossier) égales ou postérieures à l'année 2017 seront prises en compte.

Les conditions pour être sélectionné au trophée sont :

- Être en cours d'engagement ou être en cours de renouvellement de son engagement dans le dispositif Objectif CO<sub>2</sub>,
- Avoir clôturé un cycle de 3 années d'engagement après le 31 décembre 2016.

*Pour le dispositif FRET21*

- 1 entreprise chargeur
- Ce trophée récompense l'entreprise ayant réalisé le plus fort gain d'émissions de CO<sub>2</sub> (exprimé en % CO<sub>2</sub> et calculé par l'outil FRET21) sur une année complète d'engagement N+1, N+2 ou N+3

- Pour les entreprises qui présentent leur performance N+1 ou N+2, seul le dernier bilan annuel est éligible. Dans ce cas, l'engagement doit être en cours.
- Pour les entreprises qui présentent leur performance N+3, seules les dates de fin d'engagement égales ou postérieures à l'année 2017 seront prises en compte.

Les conditions pour pouvoir candidater au trophée sont :

- Être en cours d'engagement dans le dispositif FRET21 ou être en cours de renouvellement de son engagement,
- Avoir reporté au moins un bilan annuel validé par l'ADEME.

## Catégorie 2 : La meilleure performance environnementale

3 entreprises récompensées

- 1 entreprise de transport de marchandises de moins de 50 salariés
  - 1 entreprise de transport de marchandises comptant entre 50 et 250 salariés
  - 1 entreprise de transport de marchandises de plus de 250 salariés
- Ce trophée récompense les 3 entreprises de TRM pour compte d'autrui labellisées ayant les meilleures performances environnementales (sur la base de l'évaluation de la performance CO<sub>2</sub> exprimée en gCO<sub>2</sub> /km et calculée par l'outil web Objectif CO<sub>2</sub>). Les entreprises sont réparties en 3 catégories en fonction de leur taille en nombre de salariés (petite, moyenne et grande entreprise).
  - L'analyse se fait uniquement sur la période de référence (A0) des entreprises labellisées, soit sur l'année auditée.

Les conditions pour être sélectionné au trophée sont :

- Être dans un cycle de labellisation de 3 ans ou être en cours de renouvellement du label,
- Avoir complété ses données sur 2018,
- Afficher une évaluation de la performance des polluants atmosphériques exprimée en mg/km et calculée par l'outil web Objectif CO<sub>2</sub> de niveau « Bonne » ou « Très bonne ».

## Catégorie 3 : Les meilleures coopérations entre acteurs

2 groupes d'entreprises récompensées

- 1 coopération entre une ou plusieurs entreprises de transport de voyageurs & une ou plusieurs collectivités territoriales – Autorités Organisatrices de la Mobilité
  - 1 coopération entre une ou plusieurs entreprises chargeurs & une ou plusieurs entreprises de transport de marchandises
- Ce trophée récompense les entreprises ayant mis en place une coopération réussie afin d'améliorer les performances environnementales de leurs activités de transport et logistique.
  - Les entreprises candidates doivent remplir le formulaire dont le lien figure ci-après et le valider avant le **31 juillet 2019**.

Les conditions pour pouvoir candidater au trophée sont :

- Au moins un partenaire en cours d'engagement dans le dispositif FRET21 ou Objectif CO<sub>2</sub> ou en cours de renouvellement de son engagement,
- Avoir un retour d'expérience sur ces nouvelles pratiques depuis au moins 6 mois.

Périmètre

- Collectivités,
- Autorités organisatrices de la mobilité,
- Chargeurs,
- Grossistes,
- Entreprises de transport routier de marchandises,
- Entreprises de transport routier de voyageurs.

**Les actions prises en compte sont d'ordre technique, technologique, comportemental et/ou organisationnel.**

Pour la sélection, les critères pris en compte seront :

- Le nombre d'organisations impliquées dans la coopération mise en place,
- Le nombre d'actions mises en œuvre conjointement,
- Le degré d'implication de chacune des organisations concernées (modifications de leur process internes, implication de leurs équipes ...),
- L'évaluation des résultats obtenus au bénéfice de chacun des partenaires en termes de gain environnementaux (gCO<sub>2</sub> /km), de gains commerciaux, de gains internes à l'entreprise (management des équipes, économique, gestion, emploi...)

Lien pour le formulaire :

<https://framaforms.org/appele-a-candidature-eve-trophees-les-meilleures-cooperations-entre-acteurs-1559972718>

Les champs à remplir sont :

- Coordonnées de votre entreprise
- Coordonnées de l'entité avec laquelle vous avez mis en place des actions
- **Descriptif des actions mises en œuvre** – En quoi elles sont particulières – comment les avez-vous mises en œuvre – l'année de mise en œuvre
- **Les résultats observés** – Gains environnementaux, gains commerciaux, gains internes pour les organisations, autres gains

## Catégorie 4 : Les actions les plus innovantes

3 entreprises récompensées

- Ce trophée récompense les entreprises ayant mis en œuvre une action ou une combinaison d'actions innovantes qui a permis d'améliorer de manière significative l'impact environnemental de son activité de transport et logistique.
- Les entreprises candidates doivent remplir le formulaire dont le lien figure ci-après et le valider avant le **31 juillet 2019**.

Les conditions pour pouvoir candidater au trophée sont :

- Être en cours d'engagement dans le dispositif FRET21 ou Objectif CO<sub>2</sub>,
- Avoir un retour d'expérience sur ces nouvelles pratiques depuis au moins 6 mois,

Périmètre

- Chargeurs,
- Grossistes,
- Entreprises de transport routier de marchandises,
- Entreprises de transport routier de voyageurs.

**Les actions prises en compte sont d'ordre technique, technologique, comportemental et/ou organisationnel.**

Pour la sélection, les critères pris en compte seront :

- Le caractère innovant de la solution mise en place. Il peut s'agir d'une innovation technique, managériale, commerciale ...

- L'évaluation des résultats obtenus au bénéfice de l'entreprise en termes de gains environnementaux (gCO<sub>2</sub>/km), de gains commerciaux, de gains internes à l'entreprise (management des équipes, économique, gestion, emploi...)

Lien pour le formulaire :

<https://framaforms.org/apel-a-candidature-eve-trophees-les-actions-les-plus-innovantes-1559036904>

Les champs à remplir sont :

- Coordonnées de votre entreprise
- **Descriptif des actions mises en œuvre** – pourquoi elles sont innovantes – comment les avez-vous mises en œuvre – l'année de mise en œuvre
- Les résultats observés – Gains environnementaux, gains commerciaux, gains internes pour votre organisation (management des équipes, «économique, gestion, emploi...), autres gains.